
**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2021-14

10 NOV. 2021

ARRIVEE
5

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 03 novembre 2021

Nombre de membre du comité de direction : 19 titulaires / 15 suppléants

Nombre de membre présenté ou représenté : 11

Président de séance : M. ANTOINE

Secrétaire de séance : M. MEHDI

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (5) Madame TEPPE-ROGUET, Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, LUY, MEHDI.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (1) Monsieur DE VIRY.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Madame BUSSAT, Messieurs VINCI, MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN,

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, M. CAVALIER Assistant RH, Mme MERCIER-BOSSÉNY, Responsable service ressources.

OBJET : Commissionnement sur dossiers commerciaux

Vu les articles L133-3, L133-7 et L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recette le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes,

Considérant qu'il est nécessaire pour l'EPIC de fixer le taux des commissions, les frais de dossier et de secrétariat applicables dans le cadre de son activité commerciale (organisation de voyages groupes, congrès, séminaires, réunions,).

Considérant la situation économique de nos adhérents, du privilège qu'offre l'adhésion, de la nécessité de lisser les taux de remise et de commission sur l'ensemble des prestations,

Il est proposé au Comité de direction d'appliquer les éléments suivants :

1) TAUX DE COMMISSION

Sur toutes les transactions vendues à l'OTMDG

- GIR organisé par OT (ex: full mon night, bus + salon auto)
- Hébergement et petit déjeuner (B&B), pensions et demi-pensions
- Forfaits journées étude, séminaires résidentiels et semi-résidentiels
- Toutes les prestations de restauration (nourriture et boissons)
- Autres prestations de services (Bar, restaurant, traiteur, transport, guidage, location salle, activités loisirs et team building, prestataires événementiels, divers)
- Adhérents : 5% de commission ou remise sur base HT
- Non adhérent : 10% de commission ou remise sur base HT

2) FRAIS DE DOSSIER

Frais de dossier facturés aux clients organisateurs de groupes touristiques ou affaires.

- De 01 à 09 personnes : 5,00 € HT par personne.

- De 10 à 19 personnes : 3,00 € HT par personne.
- De 20 à 49 personnes : 2,00 € HT par personne.
- De 50 à 100 personnes : 1,50 € HT par personne.
- Au-delà de 100 personnes : 0,50 € HT par personne supplémentaire (au-delà de 100).

Non applicables aux autocaristes, agences de voyages et tour operators.

Dispense de frais de dossier pour les partenaires institutionnels de l'OTMDG.

Non remboursables en cas d'annulation.

3) FRAIS DE SECRETARIAT / ASSISTANCE TECHNIQUE

Frais de secrétariat et assistance facturés aux clients organisateurs de groupes touristiques ou affaires.

PAR HEURE ET PAR PERSONNE MISSIONNEE SUR DEVIS

- Heure de jour 8H00/18H00 (du lundi au vendredi) : 45 € HT
- Heure de nuit 18H00/8H00 (du lundi au vendredi) : Majoration de 50%
- Samedi, Dimanche et jours fériés : Majoration de 50% des tarifs jour ou nuit.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

4) PRESTATION ACCUEIL ET ASSISTANCE EN GARE OU AEROPORT

Base horaires jour (8h00/19h00) / semaine (du lundi au vendredi)

Tarif pour le groupe à raison d'1 assistant(e) jusqu'à 50 personnes par groupe

- De 5 à 10 pax : 75 € HT
- De 10 à 20 pax : 100 € HT
- De 20 à 50 pax : 180 € HT

Horaires de nuit : Majoration 50%

Weekend et Jours fériés : Majoration 50%

10 NOV. 2021

ARRIVEE
5

Considérant que la présente délibération annule et remplace les délibérations 2018-21 du 02 octobre 2018 et 2018-23 du 11 décembre 2018, relatives aux commissions, frais de dossier et de secrétariat des dossiers commerciaux.

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité les taux de commissions, frais de dossier et de secrétariat fixées dans le cadre de prestations réalisées par l'office de tourisme des Monts de Genève.

APPROUVE à l'unanimité les tarifs de la nouvelle prestation accueil et assistance en gare ou aéroport.

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 03 novembre 2021

affiché ou notifié le 03 novembre 2021

Ainsi fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme.

Le président
Monsieur ANTOINE

